



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

**Date de convocation**

\*\*\*

02 AVRIL 2026

**Date d'affichage**

\*\*\*

02 AVRIL 2026

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....33

N° DEL-26-36

**Objet**

\*\*\*\*

Constitution de la  
Commission d'Appel  
d'Offres (CAO)

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés :**

Karim BERBACHE, conseiller, avait donné procuration à Jérôme LEMAN, conseiller.  
Malika LERICHE, conseillère, avait donné procuration à Laurent JEANNAS, conseiller.  
Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.

**Secrétaire de séance :** Estelle BOUTE

**COMMUNE DE MARLY (59)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 avril 2026**

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

**Considérant** qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Considérant** que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, à bulletin secret, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

En application du dernier alinéa de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, *« Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. ».*

Il a été fait appel des listes de candidatures composées de titulaires et de suppléants.  
1 liste a été déposée.

Le vote a lieu à scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au scrutin public (article L.2121-21) du Code général des collectivités territoriales, ce qui a été approuvé précédemment.

Le conseil municipal procède à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

**Membres titulaires :**

- Jean-Paul CLEMENT

**Membres suppléants :**

- Clément LEFEVRE

- Sabine SACLEUX
- Serge MOREAU
- Céline PLATEEL-THUIN
- Jérôme LEMAN

- Jeanne-Marie BINOT
- Patrick LEMAIRE
- Eric LANTOINE
- Virgine MELKI - TETTINI

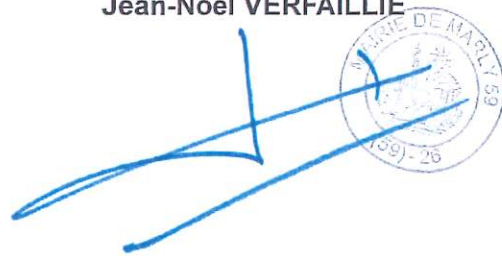
le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**- ADOPTE la proposition.**

La secrétaire  
Estelle BOUTÉ



Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 05/05/2026...  
Document exécutoire à compter du 05/05/2026